ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 5443

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les conséquences financières de la revalorisation des honoraires médicaux. Cette revalorisation, amorce d'un mouvement général de hausse des rémunérations des professionnels de santé libéraux, représente un surcoût important pour la collectivité et les mutuelles alors même que la contrepartie demandée aux médecins en matière de prescription de médicaments génériques n'a aucun caractère contraignant. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre.

Données clés

Auteur : M. Damien Alary
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5443
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3846
Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)